



BON À SAVOIR **sur la réforme de** **la fiscalité locale**



MINISTÈRE DES FINANCES

www.impots.cm

INTRODUCTION



- Renforcement des performances budgétaires et l'autonomie financière des CTD ;
- Rationalisation des taxes communales existantes pour les ramener à un volume facile à administrer;
- Relèvement du rendement de la fiscalité propre des CTD en vue de le porter au minimum à 30% des ressources de celles-ci;
- Consécration d'une politique fiscale constituée de prélèvements affectés, pour certains, aux Communes et pour d'autres aux Régions ;
- Maintien des impôts et taxes s'étant montré à rendement satisfaisant et d'autre part, la suppression et ou la rationalisation de ceux à faible rendement, à côté de nouveaux prélèvements institués par le projet de loi en cours de consécration ;
- Nouvelle cartographie des impôts, taxes et redevances locaux ;
- Présentation comparative de des prélèvements, avant et après la réforme de la fiscalité locale



I

A l'échelon **COMMUNAL**

N°	Impôts locaux avant la réforme	Impôts locaux après la réforme
1	Centimes additionnels Communaux sur les impôts majeurs d'Etat (IS, IRPP, TVA)	Maintien des Centimes Additionnels Communaux (CAC) de 10% sur les impôts majeurs d'État et leur extension, à hauteur de 5%, aux droits d'accises, aux droits d'enregistrement sur la commande publique et à la Taxe spéciale sur le revenu (TSR)
2	Contribution des patentes	Maintien de la Contribution des patentes, à l'exclusion des petites entreprises (moins de Fcfa 50 millions de chiffre d'affaires) soumis à l'Impôt Général Synthétique
3	Contribution des licences	Maintien de la Contribution des licences et son extension aux activités de jeux de hasard et de vente des armes à feu.
4	Impôt libératoire	Institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS), pour les micros et petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), en remplacement de l'Impôt libératoire et de sept (07) autres taxes communales.
5	Taxe sur la propriété foncière	Maintien de la Taxe sur la propriété foncière avec une révision de son mode de calcul (tarif fixé par chaque conseil municipal)
6	Taxe sur les jeux de hasard	Institution d'une contribution des licences en lieu et place de la taxe sur les jeux de hasard et de divertissement
7	Droit de mutation d'immeubles	Maintien du droit de mutation d'immeubles
8	Droit de timbre automobile	Maintien du droit de timbre automobile

N°	Impôts locaux avant la réforme	Impôts locaux après la réforme
9	Redevance forestière	Maintien de la redevance forestière sur la base d'un taux fixé annuellement par la loi de finances, au même titre que pour les autres redevances sur les ressources naturelles
10	Droit de timbre sur la publicité	Maintien du droit de timbre sur la publicité
11	Taxe de séjour	Maintien de la taxe de séjour
12	Droit d'accises spécial destiné à l'enlèvement des ordures ménagères	Maintien d'un droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des CTD. Toutefois, le projet propose de porter son taux à 1%.

N°	Impôts locaux avant la réforme	Impôts locaux après la réforme
1	Taxe de Développement Local	Maintien de la taxe de développement local
2	Droits sur le permis de bâtir ou d'implanter	Transformation en redevance : droits sur le permis de bâtir ou d'implanter
3	Droits de timbre communal	Transformation en un droit de timbre local, pour tenir compte de son extension aux Régions
4	Droits de fourrière	Transformation en redevance : droits de fourrière
5	Taxes d'abattage du bétail	Transformation en redevance : droits d'abattage du bétail
6	Taxe de transit ou de transhumance	La transformation en un droit d'accises communal sur les activités polluantes
7	Taxe communale sur le bétail	Institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS), pour les micros et petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), en remplacement de l'Impôt libérateur et de sept (07) autres taxes communales, parmi lesquelles la taxe sur le bétail.
8	Taxe d'hygiène et de salubrité	Institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS), pour les micros et petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), en remplacement de l'Impôt libérateur et de sept (07) autres taxes communales, parmi lesquelles la taxe d'hygiène et de salubrité.
9	Droits de place sur les marchés	Transformation en redevance, pour les espaces aménagés : loyers d'espaces aménagés des marchés.

N°	Impôts locaux avant la réforme	Impôts locaux après la réforme
10	Droits d'occupation temporaire de la voie publique	Institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS), pour les micros et petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), en remplacement de l'Impôt libératoire et de sept (07) autres taxes communales, parmi lesquelles l'OTVP.
11	Droits d'occupation des parcs de stationnement	Transformation en redevance : droits de parking, des parcs de stationnement et des quais
12	Taxe de transport des produits de carrière	Transformation en un droit d'accises communal sur les activités polluante.
13	Ticket de quai	Institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS), pour les micros et petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), en remplacement de l'Impôt libératoire et de sept (07) autres taxes communales, parmi lesquelles le ticket de quai.
14	Taxe sur les spectacles	Institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS), pour les micros et petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), en remplacement de l'Impôt libératoire et de sept (07) autres taxes communales, parmi lesquelles la taxe sur les spectacles.
15	Taxe sur les produits de récupération	Transformation en un droit d'accises communal sur les activités polluantes
16	Taxe de stationnement	Institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS), pour les micros et petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), en remplacement de l'Impôt libératoire et de sept (07) autres taxes communales, parmi lesquelles la taxe de stationnement.

N°	Impôts locaux avant la réforme	Impôts locaux après la réforme
17	Droits de stade	Institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS), pour les micros et petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), en remplacement de l'Impôt libératoire et de sept (07) autres taxes communales, parmi lesquelles le droit de stade.
18	Redevances pour dégradation de chaussée	Transformation en un droit d'accises communal sur les activités polluantes
19	Taxe sur la publicité	Institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS), pour les micros et petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), en remplacement de l'Impôt libératoire et de sept (07) autres taxes communales, parmi lesquelles la taxe sur la publicité.
20	Taxe sur les armes à feu	Inclusion dans le champ d'application de la contribution des licences
21	Autres taxes communales	Institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS), pour les micros et petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions), en remplacement de l'Impôt libératoire et de sept (07) autres taxes communales.



II

A l'échelon RÉGIONAL

N°	Impôts locaux avant la réforme (Article C118 du CGI)	Impôts locaux après la réforme
	Les produits des impôts ci-après sont en totalité ou en partie affectés aux Régions :	Suivant des modalités fixées annuellement dans le cadre de la loi de finances de l'exercice, les recettes fiscales des Régions découleraient de :
1	Droits de timbre sur les cartes grises	Affectation d'une quote-part de 50% du produit du droit de timbre sur carte grise
2	Droits de timbre d'aéroport	Affectation de l'intégralité des recettes du droit de timbre d'aéroport (DTA)
3	Taxe à l'essieu	Supprimé par la LF 2021
4	Redevances sur les ressources en eau	Affectation de l'intégralité du produit du Fonds pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement
5	Redevance sur les ressources de la forêt, de la faune et de la pêche	Généralisation de l'affectation d'une quote-part du produit des redevances sur les ressources naturelles (pétrole, gaz, mines et forêt) aux CTD.
6	Redevances sur les ressources pétrolières (Solde transférable de la SNH)	
7	Redevances sur les ressources minières	
8	Taxes et/ou redevances sur les ressources du secteur gazier (Solde transférable de la SNH)	
		Cette quote-part est déterminée par la Loi de finances de chaque exercice, en fonction des compétences transférées.

N°	Impôts locaux avant la réforme (Article C118 du CGI)	Impôts locaux après la réforme
9	Taxes et/ou redevances sur les ressources touristiques	Affectation d'une quote-part des ressources de la redevance annuelle des jeux
10	Taxes et/ou redevances sur les ressources aérospatiales	Affectation d'une quote-part de 60% du produit de la redevance d'utilisation des fréquences radioélectriques
11	Redevance d'usage de la route	Affectation de la quote-part du produit de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) destinée à l'entretien routier
12	L'institution d'un droit de timbre local pour prendre en compte l'extension du champ d'application de l'actuel droit de timbre communal aux Régions	



2 RUE DE NARVIK - YAOUNDE - CAMEROUN

Tél. : +(237) 222 222 315

Site web : www.impots.cm



www.impots.cm

